



INFORUP

Semaine du 24 au 28 septembre 2018

LE PARLEMENT EUROPEEN DISCUTE DES PROGRAMMES DE COHESION POUR LE PROCHAIN CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2021-2027 :

La commission des budgets du Parlement européen discutait cette semaine des projets d'avis relatifs au futur cadre financier pluriannuel 2021-2027 et a suggéré d'annuler les baisses de crédits proposées par la Commission européenne pour certains programmes. Le projet d'avis de Siegfried Mureşan (Roumanie, PPE) portant sur les dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion et au FEAMP défend le maintien du financement de la future politique de cohésion « au moins au même niveau du budget » que la période précédente. Ainsi, le projet d'avis propose d'allouer 372,19 millions d'euros (en prix constants 2018) alors que la Commission européenne en propose 330,62 millions. Le projet d'avis de Jan Olbrycht (Pologne, PPE) portant sur la proposition relative au FEDER et au Fonds de cohésion suggère de simplifier le principe de la « concentration thématique » au soutien du FEDER, qu'il souhaite rendre plus opérationnel. Il propose notamment de modifier le seuil déterminant d'admissibilité à 90% (moyenne des ratios RNB des Etats), sur le modèle du critère d'admissibilité pour le Fonds de cohésion et de ne prévoir plus que deux catégories de pays dans la classification des Etats. Dans le cadre de la commission Industrie et recherche (ITRE), le projet d'avis de João Ferreira sur le FEDER et le Fonds de cohésion considère que ces deux fonds doivent être renforcés, car ces programmes ne seraient pas parvenus à limiter les disparités économiques et sociales entre les différents territoires de l'Union. Le député va plus loin que son collègue Olbrycht et préconise de remettre en question le principe de la « concentration thématique » qui aggraverait les disparités et propose d'introduire de nouveaux critères pour soutenir le développement économique, l'environnement, les services publics et la justice sociale.

LE RAPPORTEUR GABRIEL MATO CONTRE LA BAISSSE DU FEAMP 2021-2027 :

Devant la commission pêche du Parlement européen (PE) du 24 septembre dernier, le rapporteur originaire des îles Canaries Gabriel Mato (Espagne, PPE) a suggéré un maintien des crédits du FEAMP à 6,4 milliards. Le rapporteur a laissé une place importante dans son projet de rapport à la situation des pêcheries des RUP. Il souhaite en effet introduire un chapitre dédié aux RUP au sein du FEAMP, regroupant tous les dispositifs particuliers, notamment la compensation des surcoûts, enveloppe pour laquelle il demande plus de flexibilité que ce que propose actuellement la Commission européenne afin que cette enveloppe puisse s'adapter aux besoins réels des pêcheries. Par ailleurs, il estime que des aides au renouvellement de la flotte de pêche artisanale devraient pouvoir être financées via le FEAMP, lorsque les ressources le permettent. Il propose également que le FEAMP puisse de nouveau financer des dispositifs de concentration de pêche ancrés (DCP) dans les RUP. En outre, il propose que le FEAMP puisse continuer à soutenir les organisations de producteurs qui ont besoin d'un mécanisme de stockage temporaire des produits destinés à la consommation humaine. Le vote en commission du PE pourra intervenir vers fin novembre.

LE CALENDRIER D'ADOPTION DES LEGISLATIONS SUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE POST-2020 RESTE INCERTAIN :

Les co-législateurs de l'UE – le Parlement européen et le Conseil des ministres – poursuivent leurs travaux sur la Politique agricole commune (PAC) pour la période 2021-2027, mais nul ne sait si ces négociations pourront être finalisées avant les élections de mai 2019. Les rapporteurs du Parlement européen présenteront leurs rapports respectifs dans la commission parlementaire de l'agriculture le 19 octobre. L'eurodéputée Esther Herranz García (espagnole de droite – PPE) est rapporteure sur la proposition établissant la nouvelle architecture de la PAC (le règlement « plans stratégiques ») ; Eric Andrieu (socialiste français) fait un rapport sur une proposition de règlement modifiant plusieurs textes, dont ceux sur l'organisation commune des marchés et le budget du POSEI ; Ulrike Müller (libérale allemande) travaille sur le règlement dit « horizontal », portant sur la gestion financière de la PAC. De plus, le 24 septembre, la commission parlementaire des budgets s'est opposée aux coupes proposées par la Commission européenne et suggère que l'enveloppe de la PAC 2021-2027 soit identique à celle de la période actuelle 2014-2020. En parallèle, les ministres de l'agriculture de l'UE se sont retrouvés du 23 au 25 septembre en Autriche pour débattre de l'avenir de la PAC, du développement des zones rurales et de la qualité des productions alimentaires. La Présidence autrichienne du Conseil des ministres de

l'UE a indiqué qu'elle tentera d'obtenir une orientation générale sur la PAC post-2020 au sein de cette enceinte d'ici fin décembre, en reconnaissant que cela ne sera pas facile. Plusieurs délégations nationales ont indiqué que les propositions sur la conditionnalité devraient fournir des incitations mieux ciblées pour des méthodes agricoles respectueuses de l'environnement, en tenant compte des circonstances de chaque pays ; cette position répond favorablement à un des points d'inquiétude pour les RUP dans cette négociation. Une réunion du Conseil des ministres de l'agriculture aura lieu le 15 octobre. Finalement, certains eurodéputés, gouvernements nationaux et représentants de la société civile, qui ont pris part au Global Food Forum les 17 et 18 septembre en Italie, ont souligné que la qualité de la PAC post-2020 devait primer sur la rapidité de son adoption, tout en s'opposant à une possible « renationalisation » de cette politique.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 24 AU 28 SEPTEMBRE 2018

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 24/09				
Mardi 25/09				
Mercredi 26/09				
Jeudi 27/09				
Vendredi 28/09				